

L'ALERTE CYCLONIQUE : POUR BIEN LA COMPRENDRE, COMPTEZ JUSQU'À 2 !

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche
➔ *Soyez attentifs !*

ALERTE 2 CYCLONE
DANS MOINS DE 6H
➔ *PROTÉGEZ-VOUS !*

ALERTE 1 CYCLONE
DANS MOINS DE 18H
➔ *PRÉPAREZ-VOUS !*

PHASE DE SAUVEGARDE :
cyclone passé
➔ *Restez vigilants !*



TOUTES LES CONSIGNES EN CAS D'ALERTE
CYCLONIQUE SUR www.gouv.nc



CONSIGNES

POUR CHACUNE DES 4 PHASES :

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche

➔ *Soyez attentifs !*

La pré-alerte cyclonique est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, entre ou se forme dans la zone d'observation météorologique intéressant la Nouvelle-Calédonie. La population est alors invitée à suivre l'évolution du phénomène, à prendre les mesures élémentaires de protection et à écouter attentivement les consignes diffusées.

ALERTE 1 CYCLONE

DANS MOINS DE 18H

➔ *PRÉPAREZ-VOUS !*

L'alerte cyclonique de niveau 1 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 18 heures. L'alerte cyclonique implique l'arrêt progressif de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale à l'exception de celles concourant directement à la sécurité des populations ou au maintien de l'ordre public.



ALERTE 2 CYCLONE

DANS MOINS DE 6H

➔ **PROTÉGEZ-VOUS !**



L'alerte cyclonique de niveau 2 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 6 heures. L'alerte cyclonique de niveau 2 implique l'interdiction totale de circuler, à l'exception des véhicules et des personnes concourant directement à la sécurité des populations ou du maintien de l'ordre.

Dès le déclenchement de l'alerte cyclonique de niveau 2, la population doit obligatoirement rester confinée à l'intérieur des habitations et des abris publics.

PHASE DE SAUVEGARDE :

cyclone passé

➔ **Restez vigilants !**

La phase de sauvegarde est déclenchée après le passage du phénomène cyclonique et concerne les communes placées précédemment en alerte cyclonique de niveau 2. La phase de sauvegarde indique que tout danger n'est pas encore écarté et que les services publics et privés sont à l'œuvre pour assurer le retour à une situation normale.

La population est invitée à limiter ses déplacements au strict nécessaire et à prendre garde aux dangers résiduels liés aux chutes éventuelles d'objets ou à la présence de conducteurs électriques tombés au sol.



Période cyclonique 2014-2015 : un système d'alertes numéroté est désormais en vigueur. En cas de menace cyclonique, vous devez impérativement vous y conformer.

**TOUTES LES CONSIGNES
EN CAS D'ALERTE
CYCLONIQUE SUR**

/GouvNC

@GouvNC



www.gouv.nc